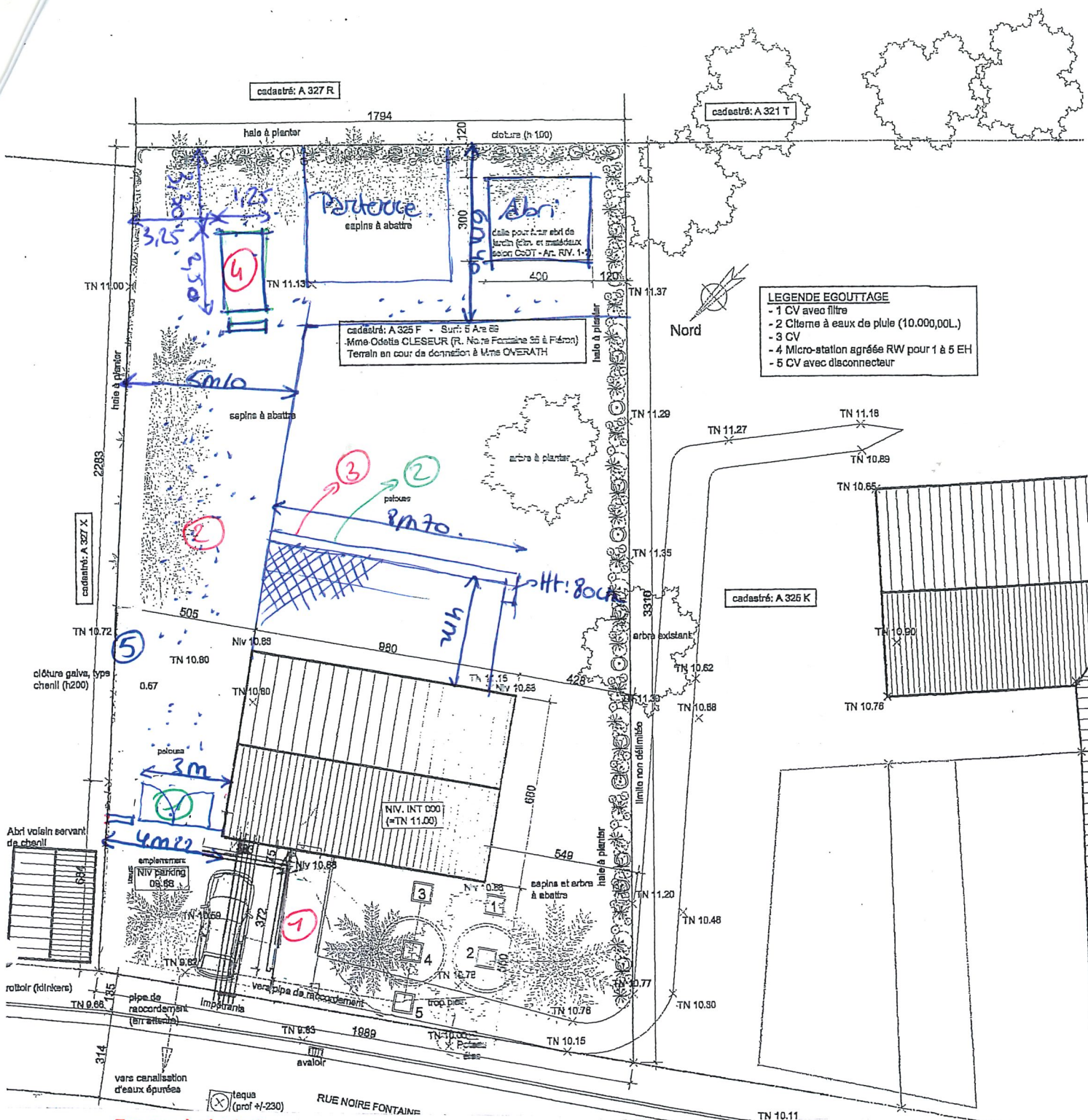


Objet de la demande



Travaux à régulariser :

- 1/ Rampe d'accès à l'habitation en lieu et place de l'escalier prévu au permis de 2020 ;
- 2/ Création d'une allée empierrée pour le passage des camions vers la citerne à gaz ;
- 3/ Placement de murs de soutènements en blocs de béton pour la réalisation d'une terrasse à niveau ;
- 4/ Placement d'une citerne à gaz ;

5/ Non mise en œuvre de la haie en limite mitoyenne gauche

Travaux projetés :

- 1/ Placement d'une barrière permettant l'accès au camion pour alimenter la citerne à gaz et dans le but de satisfaire aux prescriptions du GCU.
- 2/ Pose d'un parement en brique rouge (similaire à l'habitation) sur le mur de soutènement afin de satisfaire aux prescriptions du GCU.

09 SEP. 2026